

DEPARTEMENT DU GARD**COMMUNE DE MARTIGNARGUES
30360****Délibération du Conseil Municipal
N°2023_040_DE
Séance du 06 décembre 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le six du mois de décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIC, Maire.

Présents : VIC Jérôme, FABRE Stéphan, KREMER Daniel, RIEU Laury, PUTSCHER Nadège, LIMOUSIS Alain, FLEURET Gérard, VIC Nathalie, FERNANDEZ José, BROUET Sandrine.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30.11.2023.

Secrétaire de séance : FLEURET Gérard

Effectif légal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Travaux aménagement et mise en sécurité des piétons sur la RD191 Route de Vézénobres – Tranche 3
Demande de subvention d'investissement de l'Etat (DETR/DSIL) 2024**

Monsieur le Maire expose le projet de continuer les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des piétons sur la RD191 Route de Vézénobres, en agglomération, aux abords du n°580.

Les travaux consteraient en la création d'un trottoir.

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 63 320.99 € HT, soit 74 785.19 € TTC, suite au devis présenté par l'entreprise VIDAL en décembre 2023.

Ce projet étant susceptible de bénéficier d'une subvention d'investissement de l'Etat (DETR/DSIL) pour l'année 2024, Monsieur le Maire propose par conséquent de déposer un dossier de demande.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 63 320.99 € HT

Subvention Etat DETR/DSIL : 25 328.40 € soit 40 % du montant total HT des travaux

Fonds propres communaux : 37 992.59 € HT

Le rapport du Maire entendu, **Le Conseil, à l'unanimité, et après en avoir délibéré**

Adopte le projet qui lui est présenté,

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la subvention d'investissement de l'Etat (DETR/DSIL) 2024,

Approuve le plan de financement présenté,

Donne plein pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis ainsi que toutes pièces ou actes relatifs se rapportant au projet.

La présente délibération sera transmise aux services préfectoraux concernés par ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme VIC

